

Communiqué des évêgues de la Province de Poitiers

Les évêques de la province de Poitiers mettent en place une cellule d'écoute et de prise en compte des personnes victimes d'actes pédophiles par des représentants de l'Eglise.

L'Eglise catholique a pris conscience, trop tardivement, comme l'ensemble de la société, des conséquences des actes d'agressions sexuelles chez les personnes qui en sont, ou en ont été, les victimes.

La Conférence des évêques de France a décidé la création dans les diocèses de cellules d'accueil et d'écoute des victimes d'agressions sexuelles, en particulier de faits de pédophilie.

Les diocèses de la Province de Poitiers, c'est-à-dire les diocèses d'Angoulême, de La Rochelle et Saintes, de Limoges, de Poitiers et de Tulle ont sollicité des personnes compétentes pour constituer ces cellules d'écoute.

Ces personnes sont d'anciens magistrats, des médecins psychiatres, des psychologues et sexologues, hommes et femmes, qui ont accepté de mettre leurs compétences et leur expérience au service des victimes et aussi de l'Eglise catholique qui entend prendre en compte celles et ceux qui ont été blessés dans leur chair, dans leur esprit et dans leur âme du fait des agissements criminels ou délictueux de quelques-uns de ses représentants.

La mission des cellules est d'assurer une première écoute qui pourra conduire les personnes à être guidées vers une prise en charge à plus long terme dans un chemin de reconstruction psychologique et spirituelle.

Il faut rappeler que, lorsque quelqu'un a connaissance de faits criminels ou délictueux qui mettent en danger la vie d'autrui, cette personne, dont les évêques, a l'obligation légale d'en informer les services de justice et de police qui diligentent une enquête et prennent toutes les mesures pour garantir la protection des victimes.

Pour laisser un témoignage ou déposer votre requête, vous pouvez :

Cliquer sur la carte de France interactive et utiliser le formulaire de contact du site : www.luttercontrelapedophilie.catholique.fr Vous serez en contact avec l'évêque du diocèse concerné. Il pourra lui-même vous diriger vers la cellule d'écoute. Il est également possible d'accéder à ce contact par le site internet de chacun des diocèses de la Province de Poitiers. Vous pouvez encore écrire à l'adresse mail paroledevictimes@cef.fr, votre message sera transmis à la cellule de chaque diocèse.

A Poitiers, le 12 décembre 2016

- + Pascal Wintzer, archevêque de Poitiers
- + Francis Bestion, évêque de Tulle

Claude Chartier, administrateur diocésain de Limoges

- + Georges Colomb, évêque de La Rochelle et Saintes
- + Hervé Gosselin, évêque d'Angoulême

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 27/10/2025 -

https://charente.catholique.fr/actualites/communique-des-eveques-de-la-province-de-poitiers/